**BULLETIN MUNICIPAL**

30, rue de l’Église, Case Postale 40

Saint-Simon-de-Rimouski (Québec) G0L 4C0

Téléphone : 418-738-2896

Courriel : [**admin@st-simon.qc.ca**](mailto:admin@st-simon.qc.ca) Site Internet : [**www.st-simon.qc.ca**](http://www.st-simon.qc.ca)

**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 août 2018**

**Comptes de juin**

78 076,56 $

### Étaient présents : M. Wilfrid Lepage, maire et président d’assemblée

M. Dany Larrivée, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier

Les conseillers : Mme Jacqueline D’Astous M. Clément Ouellet

Mme Guylaine Gagnon M. Christian Toupin

M. Pierre Barre M. Raymond Lavoie

**FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION**

**Suivi de la demande de déneigement du chemin privé de l’Anse-à-Frédéric :**

Suite à de nombreuses demandes au fil des années concernant la prise en charge du déneigement du chemin privé de l’Anse-à-Frédéric par la Municipalité, cette dernière s’est engagée à contacter divers intervenants du milieu afin de connaître les compétences et pouvoirs d’une municipalité en la matière. Un conseiller juridique a été contacté afin de préciser certains aspects du dossier et de compléter l’analyse réalisée par le directeur général adjoint.

L’aspect légal ayant été vérifié, la direction a également contacté l’assureur de la Municipalité afin de connaître ses obligations et son implication dans la prise en charge possible du déneigement du chemin privé de l’Anse-à-Frédéric. Advenant cette prise en charge, l’assureur propose à la Municipalité d’être ajoutée en tant qu’assuré additionnel sur la police d’assurance responsabilité de l’entrepreneur qui exécutera le déneigement en ce qui a trait à la question d’accidents causés par négligence due au déneigement. Cette information reçue, la Municipalité devra faire des démarches afin de s’assurer qu’un tel arrangement avec l’entrepreneur en déneigement peut être possible.

Suite à la présentation du dossier, la Municipalité doit également s’assurer de savoir qui est le responsable en cas d’accident survenant sur le chemin privé (en cas de lésions corporelles, bris d’infrastructures, bris automobiles ou autres) puisque le chemin sera d’accès public par tolérance des résidents dès lors que la Municipalité en assurera le déneigement. La direction a communiqué avec l’assureur de la Municipalité afin d’obtenir une réponse à cette question. Celle-ci sera communiquée lors de la prochaine séance de conseil, le 10 septembre 2018. Il est à noter que la Municipalité s’est engagée à faire part de sa décision lors de ladite séance.

**Suivi de la demande de raccordement électrique pour une portion de la Route de la Grève :**

Suite aux estimés des coûts éventuels soumis par Hydro-Québec à la Municipalité, cette dernière a organisé une rencontre avec des représentants d’Hydro-Québec le 18 juillet 2018 afin de connaître les modalités de réalisation du projet, de même que les obligations et responsabilités du promoteur d’un tel projet. Rappelons que ce projet fait suite à des demandes de certains propriétaires de ce secteur qui désirent y construire des résidences.

Lors de cette rencontre, les diverses modalités de réalisation du projet ont été présentées à la Municipalité. En cours de réalisation d’un tel projet, le promoteur doit assumer :

1. Les frais de déboisement (non-remboursables par Hydro-Québec)
2. Les prises de servitude et autres frais notariés (non-remboursables par Hydro-Québec)
3. La coordination non-technique du projet
4. La gestion des remboursements prévus par Hydro-Québec pour chaque résidence branchée au réseau au cours des 5 premières années de mise en service
5. La pose de tiges d’encrage (non-remboursable par Hydro-Québec)
6. Les frais d’ingénierie (non-remboursables par Hydro-Québec, même le projet est abandonné en cours de réalisation)

Or, il est précisé qu’aux lendemains de la mise en place du réseau, le promoteur n’a plus de responsabilités. Hydro-Québec prend en charge l’entretien du réseau à partir de ce moment.

Il est également précisé que les remboursements prévus par Hydro-Québec et versés au promoteur pour chaque résidence branchée au réseau sont possibles seulement lors des 5 premières années de mise en service du réseau et que la durée de réalisation du projet en tant que telle est estimée à 12 mois.

D’un point de vue légal, la Municipalité désire préalablement connaître les obligations et les responsabilités du promoteur d’un tel projet. La définition même du terme ‘’promoteur’’ doit être connue de la Municipalité, puisqu’elle implique certaines responsabilités et obligations. Or, suite à cette rencontre, les représentants d’Hydro-Québec affirment que la société d’état ne possède pas de définition légale pour le terme ‘’promoteur’’ (la version datée du 1er avril 2018 des conditions de services chez Hydro-Québec ne comporte plus cette définition, contrairement aux versions antérieures). Le dossier a donc été présenté à une conseillère juridique en milieu municipal au courant du mois de juillet afin d’investiguer plus en détails sur les aspects juridiques du dossier et aux compétences municipales en la matière. À noter que les développements du dossier seront présentés à la séance du Conseil municipal du 10 septembre 2018.

**TRAvaux d’asphaltage de NUIT (modifications) :**

Des travaux d’asphaltage de nuit aux extrémités de la Municipalité devaient avoir lieu au courant de la mi-août. La Municipalité vient d’être avisée que ces travaux sont reportés à la semaine du 4 septembre en ce qui concerne la section **Ouest de la route 132** (près du tronçon à trois voies) sur une distance de **2,55 km.** Les travaux de la section**Est** **de la route 132** à la hauteur du chemin St-Simon/St-Mathieu (tronçon de la route 132 dépassé le Pétro-Canada) sur une distance de **2,21 km** débuteront aux environs du 2 d’octobre, à la fin des travaux du tronçon ouest, afin d’éviter les problèmes de circulation.À noter que ces travaux seront réalisés de nuit par le MTQ afin d’éviter les engorgements.

**TAXES MUNICIPALES**

Suite à une erreur de livraison de formulaires, les comptes de taxes ont seulement 3 coupons, alors qu’il y a quatre paiements. Voici un petit rappel des dates :

⇨Premier Paiement : **30 mars 2018**

⇨Deuxième Paiement : **30 juin 2018**

⇨Troisième Paiement : **30 août 2018**

⇨Quatrième Paiement : **30 septembre 2018**

Nous allons procéder à l’envoi des états de compte au début du mois de septembre afin qu’il n’y ait pas d’oubli. Prière de joindre votre matricule avec votre paiement

(ex : F 1145 08 1258). Merci de votre collaboration !

CALENDRIER DES COLLECTES 2018

**Collecte d’août Collecte de septembre**

 4 & 25 septembre  16 octobre

 5 & 19 septembre  3, 17, 31 octobre

 4, 11, 18 septembre  2, 16, 30 octobre

**BIBLIOTHÈQUE L’IMAGINAIRE**  
La bibliothèque sera fermée en raison des congés fériés, soit le 3 3 septembre (fête du travail) et 8 octobre (Action de grâces).

**Au plaisir de vous servir les lundis de 17h00 à 19h00**

**sur rendez-vous seulement,**

**sur rendez-vous seulement,**

**La guerre des moulins**

Le 8 août dernier avait lieu au Centre communautaire Desjardins une conférence de M. Jean-Pierre Proulx et Mme Lucie Plante au sujet des moulins à farine de Saint-Simon. L’histoire de cette petite guerre locale présentée de façon animée et avec une touche d’humour fut un beau succès avec plus de **70 personnes** présentes.

Merci à Mme Amélie Brière, agente culturelle de la MRC des Basque pour son dévouement dans l’organisation de cet événement.

En espérant que ce sera la première d’une belle série de conférences historiques sur notre beau patrimoine régional!

dsd

**Fête au village!**

Invitation dimanche le **2 septembre** à compter de 10h30

**10h30** : Marché aux puces (de 10h30 à 16h30)

*\*Inauguration du Parc Croc-nature\**

**13h00** : Cocktail d’accueil et bouchées composées des   
 végétaux du Croc-Nature

**13h30** : Mot de remerciements de la Brigade Verte

**13h45**: Activités libres

**15h30** : Tirage du coffre en cèdre (billets en vente sur place)

Des hots dogs et des épis de maïs seront également au menu spécial de Douceur d’ici (bar laitier), alors qu’un tournoi de pétanque est également prévu au courant de la journée. Félicitons nos comités pour leur implication dans cette fête !

Amenez votre famille, votre visite, etc.

Célébrons ensemble cette réalisation citoyenne!

**\*\***Un service de navette est offert pour se rendre à la fête pour les personnes ne pouvant se déplacer sur les lieux!   
Appelez au **418 738-2659** ou **418 732-5062** pour plus d’infos!**\*\***

**CAPAB**

Le CAPAB a reçu une nouvelle subvention de la Fondation de la Fédération des médecins spécialistes du Québec visant à offrir un répit à domicile aux proches aidants de la MRC des Basque. Il est possible d’obtenir jusqu’à **32 heures** de répit et ce, tout à fait gratuitement. Veuillez communiquer avec nous pour plus de détails : **418 851-4040**.

Pour les personnes intéressées à participer aux séances d’exercice Viactive du CAPAB, veuillez noter que la **session automne** va débuter le mardi **18 septembre à 10h**. Inscription obligatoire.

**Guillaume Côté-Philibert**, coordonnateur  
Centre d’aide aux proches aidants des Basque  
30-B, Notre-Dame Est  
Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0 🕿 : 418 851-4040

**Un Comité d’accueil à Saint-Simon**

Le Comité de développement de Saint-Simon a initié un comité d’accueil pour les nouveaux résidents. De juin 2017 à juin 2018, on compte 6 nouveaux résidents permanents. Pour les accueillir, deux bénévoles, Mme Chantal Despatis et Mme Michelle Labrecque, se sont présentées chez eux avec un joli cadeau contenant de l’information sur la municipalité et un paquet de bagels gracieuseté de Bagels St-Simon (Despatis-Verenka) et un pot de chutney des Jardins de Mélanie (Mélanie Marier), ainsi qu’un laisser-passer pour le festival des saveurs et des couleurs de la Fabrique. Les nouveaux résidents étaient ravis de ce cadeau de bienvenue. Quant aux 9 nouveaux résidents saisonniers, ils seront invités pour leur transmettre de l’information sur notre municipalité et nos félicitations pour avoir choisi Saint-Simon-de-Rimouski comme municipalité d’accueil. Bravo pour cette initiative ! Et bienvenue à nos nouveaux concitoyens !

**Prochaine réunion du Conseil municipal :**

**10 septembre, 19h30 (salle Ernest-Lepage)**